

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

SG 90/92

Objet :

GARANTIE DE LA VILLE DE  
ROYAN D'UN EMPRUNT DE  
1.967.000 F. CONTRACTE  
PAR LE CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN  
AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE  
MARENNES

-----

Date de convocation  
18 Septembre 1990

Date d'affichage  
18 Septembre 1990

-----

Nombre de conseillers en exercice  
: 32  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29  
(1 ne prend pas part au  
vote).

UNANIMITE

Déposé à la S/Prefecture de  
Rochefort  
le 4 Octobre 1990  
Application Loi N°82213 du 2 Mars  
1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an mil neuf cent quatre  
vingt dix le vingt-quatre  
Septembre à 18 H 30 le Conseil  
Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie, en séance  
publique, sous la présidence de  
Monsieur Henri LE GUEUT, Premier  
Adjoint  
au Maire.

Etaient présents : MM. LE GUEUT -  
HUGENDBLER - CANDAU - GAVEN -  
BERLAND - GAUGUIN - Mme MONTRON -  
M.BOISNARD, Adjoint  
MM. ALCHER - ALONSO - BARON - Mme  
BARRAUD-DUCHERON - MM. BARRIERE -  
BENOIT - BUJARD - CHABANEAU-  
COASSIN - DINDINAUD - MM.  
GUEZENNEC - MARCONI - MONNARD -  
MOULINEAU - Mme PELTIER - MM.  
QUENTIN - REVOLAT - SABATHIER ,  
Conseillers  
formant la majorité des membres en  
exercice.

Représentés :

MME PARROU par M. LE GUEUT  
M. TAP par M. BENOIT  
Mme FONTAN Par M. DINDINAUD  
M. LACOTTE Par M. BARON

Absents Excusés : M.LE MAIRE-Mme  
LISION

M. ALCHER a été élu secrétaire.

-----  
Le Conseil d'Administration du  
Centre Hospitalier de ROYAN, dans  
sa séance du 31 Juillet 1990 a  
décidé de contracter auprès de la  
Caisse d'Epargne et de

Prévoyance de MARENNES, un emprunt de 1.967.000 Francs destiné à financer l'équipement du Pavillon Malakoff et la tranche d'équipement pour 1990.

et an susdits,  
Ont signé au registre, MM. les  
membres présents,  
Pour copie conforme

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint

**LES CONDITIONS DE CE PRET SONT LES SUIVANTES :**

- **MONTANT** :..... 1.967.000 F.
- **DUREE** :..... 7 ans
- **TAUX FIXE** :..... 9,77 %
- **MONTANT DES ANNUITES** :401.027,39 F.

H. LE GUEUT

Il est proposé au Conseil Municipal, d'apporter la garantie de la Ville de ROYAN à ce prêt.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la demande du Centre Hospitalier de ROYAN

Vu sa séance en date du 31 Juillet 1990

Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de MARENNES et des conditions générales des prêts

**DECIDE :**

- **ARTICLE 1er** : La Ville de ROYAN accorde sa garantie au remboursement de l'emprunt de 1.967.000 Francs contracté par le Centre Hospitalier de ROYAN auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de MARENNES pour financer l'équipement du Pavillon MALAKOFF et la tranche d'équipement pour 1990.

- **ARTICLE 2** : Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation est autorisé à signer le contrat à intervenir, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois